

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. HAFNER Yves. CATHARY Michèle. LABAUD Jacques. BANON Jean Michel. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa.

Absents excusés : MUNOZ Renée. DEGRUTTOLA Ghislain. GOS Daniel. EMANUELLI Arlette.

Procurations :

Date de convocation : 13 décembre 2016

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Mme Michèle Cathary a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

Ouverture de la séance : 18h

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à la séance une délibération concernant le SDE09 : Extension BT pompage s/P30 Sémené – Accord du conseil Municipal

- Tarifs remboursement frais de secours Station des Monts d'Olmes - Saison 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions et usages concernant le remboursement des frais de secours sur pistes. Après négociation, une nouvelle grille de prix a été proposée par la SAVASEM. Monsieur le Maire propose donc de fixer les tarifs pour le remboursement des frais de secours sur pistes, saison 2016/2017.

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs suivants pour la saison 2016/2017 :

1) **Front de neige** (et petits soins accompagnant) **75.00**

2) **Sur les pistes balisées** : les frais de secours feront l'objet de la
Tarification suivante :

Zone Rapprochée – A

Pistes : Chalets, Perce-Neige, Pradeille, Myrtilles bas, Accès Fage-Belle,
Accès Galinat, Bruyères

300.00

Zone Eloignée – B

Pistes : Planas, Corniche, Vallons, Escapade, Myrtilles haut, Galinat, Isard,
Petite Escapade, Grande Escapade, Accès Cadène, Chamois, Coq, Coquelet,

Accès Galinat, Fage-Belle

450.00

Les itinéraires (tracé continu orange du Plan des Pistes)

450.00

Ambulance **Tarifs évacuation par ambulance :** *négociés par la SAVASEM*

SEMAINE ET HORS VACANCES

Médecin vallée 668€ Chiva: 852€ La Soullano: 668€ CHU Toulouse: 994€

WEEK-END ET JOURS FERIES ET VACANCES

Médecin vallée 801€ Chiva: 1023€ La Soullano: 801€ CHU Toulouse: 1243€

3) En dehors des pistes balisées : les secours ayant entraîné la mise en œuvre de moyens exceptionnels, tant en matériel qu'en personnel, seront facturés au coût réel.

- **Budget Principal – Décision Modificative 4 - Révision de Crédit**

Madame l'adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Section fonctionnement

Sur proposition de Monsieur Maire,

Dépenses		Recettes	
6532/65 – Frais de mission	1 000	6419/013 Atténuation charge	1 000

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les révisions de crédits tels que présentés ci-dessus.

- **Jugement du Tribunal concernant la SARL Vacances de l'Ours**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du jugement rendu le 7 décembre, concernant l'affaire Vacances de l'Ours. Le Tribunal a considéré que les conventions en cause étaient effectivement des conventions d'occupation précaire disant donc que la SARL VACANCES DE L'OURS est occupante sans droit ni titre. Le Tribunal a donc ordonné son expulsion et celle de tout occupant de son chef dans les trois mois de la décision. Il a également ordonné la déconsignation des loyers échus au profit de la Commune à compter du mois de novembre 2014. Il a débouté la Commune de sa demande de dommages et intérêts, considérant que nous ne justifions pas d'un préjudice particulier. Enfin, le Tribunal alloue à la Commune la somme de 3 000 euros concernant le remboursement de frais d'avocat. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte la teneur de la décision rendue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la teneur de la décision rendue par le Tribunal.

Demande à Monsieur le Maire de faire signifier par Huissier de Justice à la SARL VACANCES DE L'OURS la décision de justice rendue par le Tribunal.

- **Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'indemnité présentée par M. Jean-Pierre LAROQUETTE, receveur municipal de Lavelanet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide, au vu des textes de lois applicables :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- **Demande subvention réfection des Ateliers municipaux au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection des ateliers, en effet, le CAUE de l'Ariège, avait mené une étude paysagère afin de faciliter l'intégration paysagère des ateliers municipaux au niveau de la zone des Talcs.

Il s'agit d'un projet dont le coût prévisionnel est estimé à 64 171.96 € HT soit 73 123.35 € TTC

Des subventions seront sollicitées au titre de la Réserve Parlementaire, du FDAL (fonds départemental d'action locale – Conseil Départemental) et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux – Etat)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le plan de financement de l'opération,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la réserve parlementaire, du fonds départemental d'aide au développement local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

- **Forêt communale – Assiette 2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les parcelles 13a et 14a à l'assiette 2017, conformément à la programmation des coupes prévues dans l'aménagement de notre forêt. La vente de ces parcelles pourrait rapporter environ 15 000 euros. Elles s'ajouteraient en plus de la parcelle 39. Elles ont été martelées par l'ONF le 8 décembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'ajouter les parcelles 13a et 14a à l'assiette 2017.

- **SDE09 : Extension BT pompage s/P30 Sémené**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la programmation pour l'année 2016 du dossier « Extension BT pompage s/P30 Sémené » pour un montant de travaux de 9 700 euros (valeur novembre 2016), dans le cadre de la tranche Extension du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Dans le cadre de ce programme le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune.

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'inscription retenue par le SDE09 des travaux.

Levée de la séance 19 h 47